

Collombey-Muraz, le 01 octobre 2024

Courrier A

Madame
Madeleine Delarze
Rte de la Grande-Ile 47
1893 Illarsaz

Réponse au postulat du 26 août 2023, "Îlots de chaleur", accepté en séance du Conseil général du 09 octobre 2023

Traité par : Service technique

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Dans le délai réglementaire, le Conseil municipal vous fait parvenir la présente réponse.

L'intervention relève l'exemplarité des derniers aménagements urbains en matière de réduction des îlots de chaleur. Le postulat demande que le Conseil municipal établisse une cartographie des îlots de chaleur ainsi qu'un plan d'action dédié. Le Conseil municipal reconnaît que le changement climatique représente un défi majeur pour les zones urbanisées, notamment en ce qui concerne la gestion de la chaleur et la préservation de la biodiversité.

En 2023, le canton de Vaud a édité une carte des îlots de chaleur, qui tient compte du chablais Valaisan. Ainsi, certaines zones sensibles pour Collombey-Muraz ont été identifiées. L'Administration communale a analysé cette carte en tenant compte de toutes les parcelles en mains communales. Il en ressort que les parcelles ayant le plus grand impact d'amélioration sont déjà concernées par des masterplans. La place de l'École Sous l'Église à Muraz a été sélectionnée comme prioritaire, car elle n'est pas sujette à un masterplan, elle dispose d'un revêtement perméable et de peu d'ombrage. Une partie de la place appartient à la Paroisse, qui a confirmé son intérêt pour un aménagement permettant d'atténuer l'îlot de chaleur.

La végétalisation de la cour d'école poursuit l'objectif de créer un lieu de détente, de loisirs et de rencontres pour la place de Sous-l'Église. Afin que cet espace soit adapté aux enjeux du changement climatique, l'appel d'offres a inclus des critères de biodiversité (végétation pérenne, indigène, oiseaux, etc.), de zones d'ombrages, de revêtements perméables, des aspects de sécurité liés à l'utilisation de la cour par les enfants et de lieux propices à la rencontre. L'entreprise Lattion & Veillard a été retenue pour réaliser ce projet pour un montant de Frs. 69'098.35.- TTC. Les travaux vont commencer à l'automne 2024.

Au-delà de cette mesure, le Conseil municipal souhaite poursuivre la végétalisation de ses futurs aménagements, à l'image de la nouvelle place d'Illarsaz ou de l'ancien cimetière de Saint-Didier. Il est également déterminé à tirer parti de toute nouvelle opportunité ou partenariat permettant d'atténuer les effets du changement climatique.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

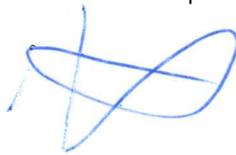
Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : Monsieur Sotillo José, Président du Conseil général